

Les INFORMATIONS Syndicales

Périodique de l'UNION DEPARTEMENTALE CGT DES LANDES

8, rue Lacataye - BP 114 - 40002 Mont-de-Marsan Cedex - (0558065070)

Directeur de la publication : Patrick Dangoumau

BULLETIN MENSUEL D'INFORMATION destiné aux syndiqués - 62ème année - N° 367 - AVRIL 2007 - 1,00 €

Imprimé par nos soins Inscription C.P.P.A.P : 0708 S 06601

Campagne de syndicalisation

Le cap des 10 000 adhésions est franchi !

Au rendez-vous du 15 mars , 34 unions départementales ont participé pour annoncer une progression totale de 1 162 adhésions dans la semaine.

Nous maintenons donc un rythme d'adhésions élevé qui nous amène à 10 892 nouvelles adhésions depuis le début de l'année. Sur le maintien de cette tendance, nous pouvons, avec une participation aux rendez-vous plus large, dépasser les 15 000 adhésions au 1er trimestre, ce qui serait le meilleur tremplin pour notre semaine de renforcement début avril.

De ce point de vue, il y a de la marge, puisque 23 UD n'ont participé à aucun des 5 rendez-vous qui ont eu lieu depuis le 15 février.

En ce qui concerne les fédérations : elles recensent 5 590 adhésions nouvelles, soit une progression de 872, alors que seulement 5 fédérations ont participé au rendez-vous. Depuis le 15 février, la moitié des fédérations a participé à au moins un rendez-vous.

15 d'entre elles n'annoncent toujours aucune adhésion depuis le début de l'année.

A la lumière de ces résultats, qui donnent confiance, l'axe de travail pour toutes les organisations et structures de la CGT, professionnelles et territoriales, doit être de prendre les dispositions nécessaires pour se tourner vers les syndicats, pour les rencontrer afin, à la fois d'avoir la connaissance des adhésions réalisées et de construire les initiatives de syndicalisation, en lien avec les revendications et les luttes, pour la semaine de début avril.

La réunion nationale des responsables à la vie syndicale qui s'est tenue au salon des CE, a décidé de prendre toutes les mesures pour une impulsion de grande ampleur dans ce sens.

SOMMAIRE

- Campagne de syndicalisation : le cap des 10000 adhésions franchi
- ELECTIONS 2007 / le choix du progrès social - Elections présidentielle et législative **page 1**
- ELECTIONS 2007 / le choix du progrès social suite **page 2**
- Rapprochement AG2R et La Mondiale
- Augmentation des honoraires médicaux
- CNE, il est d'en finir! **page 3**
- CEUD : compte rendu de la réunion du 27 mars 2007
- Du nouveau à l'UL de St Sever Hagetmau **page 4**

Elections 2007 : le choix du progrès social Elections présidentielle et législative

Les prochaines élections, présidentielles puis législatives, sont des moments importants pour l'expression démocratique des citoyens.

A plusieurs reprises, ouvriers, employés ou cadres, les jeunes comme les retraités ont fait la démonstration qu'il fallait compter avec leur intervention. Ce fut le cas à l'occasion de précédentes consultations politiques (élections régionales, référendum sur le traité constitutionnel européen) ou lors de mobilisations syndicales locales ou nationales (contre la réforme des retraites en 2003, la journée de travail gratuit de la Pentecôte, la victoire contre le CPE en 2006).

En ce moment même, de nombreuses mobilisations syndicales, souvent unitaires, visent à obtenir des augmentations de salaires, à empê-

cher des restructurations, des licenciements qui frappent des dizaines de milliers de salariés dans les grandes ou petites entreprises. Ces mobilisations doivent se poursuivre et s'amplifier. Elles contribuent à ce que les revendications sociales soient au cœur du débat politique. L'insécurité sociale mine la société française. Elle est d'abord la conséquence de choix économiques et sociaux, mis en œuvre depuis trop d'années. Ces choix, amplifiés ces dernières années, ont favorisé le chômage et la précarité dans l'emploi, la baisse du pouvoir d'achat des actifs comme des retraités, un déclin de l'industrie, des services publics. Ils ont mis en cause la cohésion sociale et les capacités à répondre aux

Suite page 2

le choix du progrès social

Elections présidentielle et législative (suite)

besoins sociaux.

La France s'illustre aujourd'hui par 7 millions de pauvres dont 3,2 millions de travailleurs pauvres, par une crise du logement social, des quartiers ghettoïsés, un recul de la protection sociale, un accroissement de la souffrance au travail et de nombreuses discriminations... Dans la même période, les profits des grands groupes et la rémunération des actionnaires ont largement progressé au détriment du sort fait aux femmes et aux hommes dans la société et l'entreprise.

C'est cette situation qu'il faut changer. C'est la raison pour laquelle il est essentiel, pour la CGT, que la campagne électorale soit l'occasion d'une clarification des projets politiques dans les domaines économiques et sociaux.

Depuis l'élection présidentielle de 2002, les thèses véhiculées par l'extrême droite sont banalisées dans certains discours politiques. En désignant des boucs émissaires, français ou immigrés, il s'agit en fait de masquer qu'une part importante des richesses produites est captée au détriment des salariés, de l'investissement utile et des politiques publiques. Ces idées sont contraires aux intérêts des salariés, aux valeurs du syndicalisme. La CGT les combat, qu'elles viennent de l'extrême droite ou de tout candidat tenté de les relayer.

La CGT alerte sur la volonté du Medef de parvenir, à l'issue des élections, à l'instauration d'un gouvernement totalement acquis à sa vision ultralibérale de la société et de l'économie dont les salariés et leurs libertés seraient les victimes. Les intentions déclarées de plusieurs candidats de s'attaquer au droit constitutionnel de grève dans les entreprises, les administrations et les universités, ainsi qu'à la représentation syndicale, ne relèvent pas du simple débat public. Cela annonce un pouvoir brutal à l'égard de tous ceux qui n'accepteront pas une nouvelle phase dans la mise en pièces du Code du travail, des droits sociaux et des libertés fondamentales.

La CGT ne se résout pas à cette perspective.

Elle agit pour la justice sociale, pour une société solidaire où la place du travail est revalorisée par la reconnaissance des qualifications et d'un SMIC à 1500 euros bruts tout de suite, où les salariés et leurs représentants se verront reconnaître de nouveaux droits d'intervention pour peser sur les choix de gestion dans les secteurs public et privé. Une société où le salarié n'est pas menacé d'être jeté comme un kleenex.

Elections 2007

C'est le sens du combat de la CGT pour de nouvelles conquêtes économiques et sociales, pour un nouveau statut du travail salarié dont la « sécurité sociale professionnelle », véritable alternative aux licenciements.

Dans les domaines de l'emploi, des conditions de travail, des droits à la retraite comme pour l'accès aux droits fondamentaux en matière de santé, de logement, de transport, d'énergie, d'éducation, de culture... des réformes sont nécessaires et possibles. La CGT a de nombreuses propositions. Elles doivent faire l'objet de réelles négociations.

Pour ce faire, il est urgent d'instaurer de nouvelles règles de représentativité syndicale et le principe de l'accord majoritaire dans les négociations. Les salariés ont un urgent besoin de nouveaux droits sociaux et d'un profond renouvellement de la démocratie sociale et culturelle.

Les salariés et la jeunesse, qui aspirent au progrès social, n'ont pas à accepter les campagnes de culpabilisation de la part des plus fortunés. Ils sont en droit d'attendre une plus juste

répartition des richesses et une fiscalité en faveur des revenus du travail, une réorientation de l'utilisation de l'argent public, une réelle ambition sociale dans la construction européenne. Le développement de la recherche, la modernisation des services publics, la promotion du développement durable, la préservation de l'environnement, la paix sont possibles. La France doit les promouvoir.

C'est dans cet esprit que la CGT agit en coopération avec les syndicalistes en Europe et dans le monde.

Elle intervient sur les enjeux à partir de ses prérogatives de syndicat, de son expérience et de son engagement dans les mobilisations des salariés du public et du privé, pour faire avancer les revendications en France et au plan international. La CGT en tant qu'organisation syndicale indépendante des partis, comme du patronat et du gouvernement, n'a pas à donner de consigne de vote pour ces **s c r u t i n s**.

Les salariés, actifs, retraités ou privés d'emploi, représentent une majorité du corps électoral. Ils ont le plus grand intérêt à intervenir dans les débats et les choix concernant leur avenir. Malgré, parfois, le scepticisme et les déceptions, il ne faut pas laisser au monde des affaires le soin de s'occuper des affaires du monde.

Les élections doivent permettre à chaque citoyen de prendre la parole. La CGT engage les salariés à investir le terrain de la réflexion, de la participation aux échéances politiques et de l'action syndicale. Elle appelle les salariés à se syndiquer plus nombreux pour être en capacité d'assurer eux-mêmes la défense de leurs propres revendications, en toutes circonstances.

Texte adopté à l'unanimité de la Commission exécutive confédérale de la CGT

avec

la
cg**t**
Gagner
c'est possible

Rapprochement entre l'Ag2r et La Mondiale

La Cgt entend intervenir à tous les niveaux, afin que ce projet n'ouvre pas la porte à un processus de remise en cause des groupes de protection sociale. Pour elle, la gouvernance des groupes de protection sociale est un sujet à traiter dans l'urgence.

Le Conseil d'administration de l'AG2R Prévoyance du 15 mars 2006, avait pour ordre du jour, la présentation du projet de rapprochement entre l'AG2R-ISICA et La Mondiale. Ce projet se concrétiserait principalement par la création d'une SGAM (Société de groupement d'assurance mutuelle) qui chapoteerait les deux groupes.

Curieusement, ce projet n'a été soumis ni au débat, ni au vote du Conseil d'administration. Cela constitue une négation des prérogatives et du pouvoir de décision du Conseil d'administration de l'institution de prévoyance, qui se retrouve subordonné au Conseil d'administration de la sommitale.

Plus fondamentalement, le projet de rapprochement tel qu'il est présenté, porte la dilution du groupe de pro-

tection sociale AG2R-ISICA et met directement en cause le fondement de sa gouvernance paritaire.

La Cgt dénonce et combat cette surenchère permanente qui vise à constituer à travers des groupes de plus en plus importants, de véritables oligarchies financières dont le pouvoir risque, à terme, d'échapper aux représentants des salariés et des entreprises. Pour elle, le développement permanent qui peut conduire à une forme de gigantisme n'est pas synonyme de qualité des prestations et encore moins de pérennité. Dans tout ensemble (politique, économique, administratif ou social), une place existe pour des entités différentes de par leurs spécificités et ce ne sont pas toujours les plus importantes qui sont les plus solides, ni les plus performantes en matière de qualité du service rendu.

La Cgt entend intervenir à tous les niveaux, afin que ce projet n'ouvre pas la porte à un processus de remise en cause des groupes de protection sociale.

Pour elle, la gouvernance des groupes de protection sociale est un sujet à traiter dans l'urgence.

Augmentation des honoraires médicaux

L'Union Nationale des Caisses d'Assurance Maladie vient de négocier avec les syndicats de médecins généralistes, l'augmentation de la consultation médicale à 23 euros pour 2008 avec un palier à 22 euros au 1er juillet 2007.

La Cgt ne nie pas la nécessité d'une meilleure reconnaissance de la médecine générale. Cette reconnaissance doit s'accompagner de critères de qualité de la prise en charge, pour passer d'une démarche centrée sur le soin à une autre, basée sur la promotion de la santé et la prévention. Les inégalités actuelles d'accès aux soins sont aussi liées au fait que les médecins et les services de santé sont inégalement répartis sur le territoire et qu'il y a un nombre insuffisant de médecins formés. Les solutions ne peuvent se limiter à une simple augmentation mais nécessitent une réflexion globale sur l'organisation du système de santé. 1 euro d'augmentation, c'est une dépense annuelle de 450 millions pour la Sécurité sociale alors que la situation financière de l'Assurance Maladie est fortement dégradée, faute de ressources nouvelles et que le risque d'une nouvelle ponction sur les assurés est fort. Ce débat doit s'étendre aux modalités de financement des professionnels de santé et des structures sanitaires. Ces modalités doivent être davantage responsabilisantes en matière de qualité des soins, de concertation et de santé publique.

Cne il est temps d'en finir !

Pour la Cgt, il est urgent d'engager un véritable débat sur un nouveau statut du travail salarié, gage de sécurité pour les travailleurs et d'efficacité économique pour les entreprises. Depuis un an, le gouvernement a multiplié les obstacles de procédure pour empêcher les tribunaux judiciaires – conseils de prud'hommes et cours d'appel – de juger de la conformité du Cne avec les conventions de l'Oit.

Par sa décision rendue hier soir, le Tribunal des conflits a sanctionné ces ingérences intolérables.

Les juges vont enfin pouvoir se prononcer sur le fond : est-il « raisonnable » de priver un salarié pendant deux ans du droit de se défendre en cas de licenciement et même d'en connaître le motif ? Pour la Cgt, la réponse à venir des tribunaux ne fait guère de doute et c'est bien la cause de l'acharnement gouvernemental. D'autant que les chiffres communiqués par la Dares et l'Acoss ont fait la démonstration de l'inanité du Cne en matière de créations d'emplois : 3,2% des embauches dans les entreprises concernées, pourcentage tombé le mois dernier à 2,2%.

Depuis le début et y compris à notre Congrès confédéral d'avril 2006, nous avons affirmé notre hostilité résolue vis à vis du Cne : contrat complètement déséquilibré en faveur de l'employeur, injuste, inefficace, source d'insécurité pour les salariés comme pour les employeurs. Bref, il est temps d'en finir avec ce dispositif ! Les dernières péripéties doivent servir de leçon aux promoteurs d'un « contrat unique », censé permettre aux em-

ployeurs de licencier sans motif ni formalité, rejetant sur la collectivité nationale le soin d'assurer une hypothétique « sécurisation des parcours professionnels ».

Après la condamnation par la Cour de justice des communautés européennes de l'ordonnance excluant les moins de 26 ans des calculs des effectifs des entreprises et la décision de la Cour européenne des Droits de l'Homme concernant le système des équivalences, il s'agit du troisième exemple en deux mois où des normes internationales s'opposent aux reculs du droit français du travail.

Pour la Cgt, il est urgent d'engager un véritable débat sur un nouveau statut du travail salarié, gage de sécurité pour les travailleurs et d'efficacité économique pour les entreprises

Confédération Générale du Travail

CEUD DU 27 MARS 2007

compte-rendu



Calendrier : La CEUD du 27 mars 2007 propose de revenir à une réunion mensuelle pour mieux travailler la cohérence, le suivi des décisions et la vie de la CGT dans ce département.	Commission Exécutive	Secrétariat UD 9H 12 H	Collectif Vie Syndicale
	17 AVRIL 9H 17H 15 MAI 9H 17H 19 JUIN 9H 17H 10 JUILLET 9H 17H 21 AOÛT 9H 17H	2. 16. 30 AVRIL 14. 29 MAI 11. 25 JUIN 9. 23 JUILLET 6. 20 AOÛT	14 MAI 14H 17H 9 JUILLET 14H 17H 3 SEPTEMBRE 14H 17H 12 NOVEMBRE 14H 17H

Politique financière

La Commission Exécutive du 27 mars 2007 a procédé à l'examen provisoire de différents comptes de l'UD. Elle remarque que le plan d'action mis en œuvre visant à réduire les dépenses a produit ses effets puisque la balance du compte de l'UD est aujourd'hui positive de 14.000€ après des décennies de déficit. La rentrée régulière des cotisations participe également à cet excédent.

La Commission Exécutive a examiné l'état du Fond de Mutualisation décidé par le dernier Comité Général de l'UD. Celui-ci permet de faire face à la baisse des recettes (estimées à 34.000 €) de toutes les structures inter-professionnelles de la CGT du département. Au 27 mars 2007, 15 organisations ont effectué un versement correspondant à 670 syndiqués pour un total de 4748 €. Un rappel sera fait pour gagner au plus vite que toutes les organisations abondent le fond de mutualisation. La CE a décidé de répondre aux demandes des UL de Mt de Marsan, de St-Sever et d'Aire sur l'Adour pour l'achat de trois ordinateurs à financer par ce fond de mutualisation.

Le compte des Informations Syndicales démontre l'équilibre entre les recettes et les dépenses. Les recettes proviennent essentiellement de prestations fournies par les Informations Syndicales à l'UD, c'est à dire la facturation du journal à l'UD ainsi que la récupération de la TVA.

La CE a également pris connaissance du rapport de trésorerie du secteur DLAJ transmis par Serge Duthil.

Les interrogations soulevées par Serge Duthil en mai 2006 sur les mouvements opérés sur le livret ont donné lieu, à sa demande à plusieurs rencontres avec le responsable départemental à la politique financière. Un historique sur les explications et documents apportés à Serge par le responsable à la politique financière de l'UD a été fait à la CE. L'ensemble des courriers de Serge a

été porté à la connaissance de la CE

La CE estime que tous les éclaircissements ont été apportés et que la question financière est donc réglée. De même, elle rappelle que les échéances et structures prévues par nos statuts (congrès...) sont la seule voix d'intervention dans une organisation telle que la CGT. Toute démarche individuelle en dehors de ces principes, n'est pas recevable.

Le budget prévisionnel 2007 sera proposé à une prochaine Commission Exécutive.

DLAJ Landes

La CE décide de consacrer la première demi-journée du 17 avril au secteur départemental DLAJ. L'ordre du jour portera sur son fonctionnement, la mise en application du RI, les élections à venir, la formation, le suivi des affaires... M Hélène Paletou est chargée de l'introduction. La CE décide d'élargir la séance de travail aux membres du bureau de DLAJ.

Commerce

La CGT et Indécosa viennent de lancer des initiatives contre l'ouverture des magasins le dimanche. En outre, le secteur du commerce dans les Landes connaît une précarité accrue mais peut être un fort potentiel pour la syndicalisation. La CE décide de proposer aux syndicats du commerce des Landes de mettre en débat la création d'une Union Syndicale du Commerce. Dans un premier temps, à partir des revendications des salariés et des besoins pour les faire aboutir dans une plus grande convergence, chaque syndicat est appelé à réunir ses adhérents. Dans un deuxième temps, en lien avec la fédération, il sera proposé aux syndicats, une réunion départementale fondatrice de l'USC.

Artisanat

Dans les Landes, l'artisanat compte près de 16000 salariés ce qui constitue une force à ne pas négliger en regard des 78000 électeurs des prud'hommes en 2002. La CGT et les autres confédérations ont signé avec l'UPA un accord sur le dialogue social en 2004, celui-ci est contesté par le Medef qui a tenté de le faire annuler en justice. Le 22 mai prochain, la confédération organise une journée de réflexion sur l'artisanat. La CE propose de voir comment un ou deux camarades membres de la CE ou pas pourraient impulser une activité en direction des salariés de l'artisanat..

Semaine de syndicalisation

La CE retient la proposition que chaque membre fasse remonter la situation Orga de son syndicat et celle d'une organisation de son choix.

Du nouveau à l'Union locale CGT Secteur Saint Sever / Hagetmau

Les syndicats CGT du secteur Hagetmau / Saint Sever se sont réunis le Samedi 31 Mars 2007 à Saint Sever sous la présidence de Patrick Dangoumau

Les débats de cette assemblée étaient présidés et animés par Michel Costedoat. Après débats et à l'unanimité des syndicats présents, il est décidé d'élire un nouveau bureau... COMMELIN Pascal - salarié à l'usine Capdevielle à HAGETMAU est élu secrétaire général de l'Union Locale SAMADET Christiane est reconduite dans ses fonctions de trésorière de l'Union Locale